

Assemblée Générale du 25 juin 2018. Rapport moral.

Le GFPH, comme d'ailleurs l'ensemble des différentes Associations, et donc vraisemblablement aussi les Associations membres du Groupement, est confronté à un véritable défi. Défi dont nous avons pressenti les raisons dans le Rapport Moral de l'année dernière.

En effet, l'an dernier à pareille époque nous écrivions : « *Cela étant, le nouveau quinquennat ne s'ouvre pas sous les meilleurs auspices pour les personnes dites handicapées, que ce soit au plan général comme au plan particulier.* »

En ajoutant que « *nous ne devons nourrir la moindre illusion quant à la possibilité qui sera offerte à cette majorité d'influer sur la politique gouvernementale ..., en particulier dans le contexte budgétaire actuel et de par les options politiques majeures du nouveau président de la république, d'annuler des mesures régressives prises au cours du quinquennat précédent.* »

À présent, il faut se rendre à l'évidence, la politique régressive engagée il y a déjà quelques années se poursuit, que ce soit en matière d'accessibilité, de compensation, voire de ressources, pour n'aborder que ces 3 domaines là !

Après l'accessibilité des ERP en 2014/2015, voici que le projet de loi Élan, voté à l'unanimité par la majorité gouvernementale à l'Assemblée Nationale vient remettre en cause pour 90 % des logements neufs accessibles et immédiatement habitables sans travaux, l'accessibilité intérieure des appartements, réglementée à partir des années 75.

Au plan de la compensation, le second article de la PPL Berta remet en cause l'une des avancées de la loi de 2005 stipulant que le reste à charge ne soit pas supérieur à 10 % en cas d'achat d'aides techniques et autres travaux précisés. Ce que venait de confirmer le Conseil d'État à la suite d'un recours associatif, les gouvernements successifs se refusant à publier le décret ad hoc pour mettre en application cette décision législative.

Au plan des ressources, l'AAH dont on pouvait attendre une augmentation au 1^{er} janvier 2018, n'augmentera qu'au 1^{er}/11/2018 et qu'au 1^{er}/11/2019 respectivement de 50 et 40 € tandis que les 2 Compléments d'AAH, non cumulables entre eux, accordés dans certaines situations seront fusionnés sur le montant le plus faible et que 350 000 personnes vivant en couple ne connaîtront aucune augmentation de cette allocation !

« *Il va donc nous falloir agir, écrivions-nous l'an dernier. En ajoutant : « Mais pour que notre Groupement soit efficace, encore faut-il que les Associations qui le composent montent en première ligne de manière collective à partir de leur domaine prioritaire d'intervention. Ce que nous avons eu bien du mal à réaliser encore cette année. Ce qui est regrettable dans un contexte où le Comité d'entente d'une part et où le Conseil national consultatif d'autre part, pour des raisons particulières pour chacun de ces comités, ne permet pas de faire entendre efficacement notre sensibilité particulière. »*

De fait, les grandes Associations traditionnelles répandent leurs illusions parmi leurs adhérents, leurs sympathisants, et malheureusement bien au-delà, quant à une « société inclusive » qui serait en « co construction » avec les acteurs de la société civile, et donc du Mouvement associatif.

Et pourtant, les expressions de colère des personnes dites handicapées ou de leurs familles sont de plus en plus nombreuses devant les difficultés rencontrées de voir leurs droits reconnus, ce contrairement aux textes législatifs en vigueur et aux déclarations des Pouvoirs Publics dans leur ensemble !

De fait, que ce soit au sein du Groupement comme au sein du « Collectif * qui ne dit pas son nom mais qui aimerait bien exister tout en n'y parvenant pas tant les réflexes des gènes associatifs rendent toute action collective extrêmement difficile à mettre en œuvre », nous éprouvons les plus grandes difficultés à agir efficacement.

Et pourtant, les raisons naturelles de nos mécontentements respectifs n'ont pas disparu !

Il importe donc, me semble-t-il, qu'à l'instar de l'ANPIHM, le Groupement Français des Personnes Handicapées « prenne acte de l'évolution des cadres d'expression de la population dans sa diversité et cherche à innover pour ouvrir aux personnes dites handicapées une perspective de rassemblement qui ne soit soumise ni aux diktats associatifs ni aux egos individuels de leurs divers représentants nationaux mais qui permette aux personnes dites handicapées « en colère » de se constituer en Mouvement représentatif et efficace sans pour autant que chacun aliène sa liberté ».

Vincent Assante.
Président du GFPH.

* J'entends ici l'ANPIHM, le CDTHED, la CHA, le GFPH, HANDISOCIAL, et +.